



## **REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS MINIBASKET**

### **Règlement U11 F-M Championnat**

### **2024-2025**

#### **Article 1 : Composition des équipes**

Pour chaque rencontre, le nombre de joueurs est de 6 licenciés minimum.

#### **Les rencontres se joueront :**

- **Secteur Nord** : 5x5 **GRAND TERRAIN**
- **Secteur Sud** : 4x4 en priorité, possibilités 5x5 sur grand terrain (avant la rencontre une concertation est nécessaire entre les éducateurs)
- **Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie U10/U11 ou U9 s'ils bénéficient d'un surclassement (prévu par les règles de la FFBB).**

#### **Article 2 : Panneaux- ballon**

- Chaque équipe devra se munir d'un ballon taille 5.
- Hauteur de l'anneau : 2,60 m (Les panneaux doivent obligatoirement être conformes aux circulaires ministérielles en vigueur concernant la sécurité de l'enfant).

#### **Article 3 : Temps de jeu**

- Format championnat 4x8 min (non décompté débutants, décompté confirmés).

#### **Article 4 : Score **Le Jeu Doit Primer Sur L'enjeu****

Comptage normal, **hormis lorsque l'écart de point est supérieur à 30 points à la fin de la 1<sup>er</sup> période, le score est remis à zéro au tableau d'affichage.**

Le résultat tiendra compte du score final.

**En championnat : La feuille de marque électronique est obligatoire (e-marque).**

#### **Article 5 : Application des règles du mini-basket**

- L'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match, doivent rentrés au minimum 1 quart-temps complet (sauf blessé) avant la fin du 3<sup>ème</sup> quart-temps.
- En format plateau les remplacements se font à la volée.
- En format championnat sur ballon mort (sur tous les coups de sifflet de l'arbitre).
- Pas d'application des règles des 3 secondes, 8 secondes et 24 secondes.
- Le résultat tiendra compte du score final inscrit sur la feuille. En cas d'égalité de points, prolongation panier d'or.
- Fautes individuelles à comptabiliser.
- 5 fautes d'équipe par quart-temps.
- L'éventuelle attitude antisportive d'un joueur devra être traitée sur un principe éducatif et non en application d'une règle.

## Article 6 : Encadrement

Pour encadrer une équipe de la catégorie Mini Basket, il est **obligatoire** que les encadrants aient préalablement **signé la charte d'engagement entraîneur mini basket (annexe à remplir et à envoyer avant la 1<sup>er</sup> rencontre)**.

### Conséquences en cas de non-respect

En cas de non-respect de ces engagements, Dans le cas contraire, **une amende de 50euros\* sera appliquée.**

**\*(Cette amende sera utilisée pour soutenir les initiatives de développement de Mini Basket)**

Les encadrants, entraîneurs de l'équipe pour les plateaux et/ou les **rencontres doivent être majeurs et licenciés auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.**

Il en est de même pour les accompagnateurs qui souhaiteraient exercer une fonction officielle.

Un mineur peut parfaitement encadrer une équipe de mini-basket mais **il doit obligatoirement être accompagné, tant aux entraînements qu'aux matchs, par un licencié majeur.**

### L'ARBITRAGE EN U11

1/ Les matchs en U11 sont **arbitrés par deux ou trois U11, qui arbitrent avec un Responsable Arbitre.**

2/ Rappel : L'arbitre ne touche pas le ballon en zone arrière après toutes les violations sauf les Fautes.

3/ **L'arbitre doit tout faire pour que le jeu reprenne le plus vite possible.** Si un enfant reproduit plusieurs fois dans le match la même violation l'arbitre expliquera à l'enfant la règle entre deux quart temps ou à la fin du match.

4/ Aucun changement ne peut être effectué en zone arrière afin d'éviter de couper le jeu de relance.

### **5/ LES REGLES A FAIRE APPLIQUER DURANT LES RENCONTRES U11 :**

**La responsabilité de l'arbitre U11 :**

- Toutes les sorties de balles (touches)
- Reprise de Dribbles
- Marcher
- Entre Deux

**La responsabilité du Responsable Arbitre :**

- Toutes les Fautes
- Marcher sur départ en Dribble
- Les fautes oubliées ou non prise en charge par le jeune

6/ Suivant les directives de la Direction Technique Nationale, la défense « homme à homme » est obligatoire (veillez aux joueurs de grand gabarit restant systématiquement sous le panneau).

**Pour tout point ne figurant pas dans ses règlements, se reporter à ce présent**

règlement. Sinon se reporter aux règlements FFBB.

### **Article 7 : Sanctions**

Les associations ne respectent pas ce règlement seront sanctionnées suivant les dispositions financières et les règlements généraux du Comité Départemental de la Manche au même titre que les championnats jeunes.

### **Article 8 : Règles du jeu et fair-play**

Jouer au basket est un loisir, un sport, une école de la vie. Comme tout sport, le basketball, véhicule des valeurs tel que :

- La solidarité, cette valeur est primordiale pour que la compétition se déroule dans un esprit sain.
- Le dépassement de soi, avant de se battre contre les autres, il est important de se battre avec soi-même, de repousser ses limites !
- La compétitivité, si elle est saine permet d'augmenter ses performances et de se surpasser.
- Se faire plaisir, c'est souvent en prenant du plaisir, que vos performances seront meilleures.
- Le respect, une valeur que chacun devrait avoir dans la vie de tous les jours. Elle passe par le respect des arbitres, des coachs, de son équipe et bien sûr de ses adversaires.

La Commission Mini-Basket CD50



## Charte d'Engagement pour les Entraîneurs/ les Encadrants/ les Bénévoles de la catégorie Mini Basket du département de la Manche Saison 2024-2025

Je soussigné(e), en tant qu'\_\_\_\_\_ de la catégorie\_\_\_\_\_, m'engage à respecter et à appliquer le règlement du mini-basketball **de la saison 2024-2025.**

### Engagement

1. Je m'engage à prendre connaissance du règlement du mini-basketball et à le respecter dans son intégralité.
2. Je m'engage à remplir la feuille de route et la transmettre au responsable de l'organisation du plateau.
3. Je m'engage à promouvoir l'esprit sportif, le respect mutuel et l'équité sur et en dehors du terrain.
4. Je m'engage à assurer la sécurité et le bien-être de tous les joueurs sous ma responsabilité.

### Conséquences en cas de non-respect

En cas de non-respect de ces engagements, **une amende de 50 euros** sera appliquée. Cette amende sera utilisée pour soutenir les initiatives de développement du mini-basketball.

### Signature

Nom du club\_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur /l'encadrant/bénévole : \_\_\_\_\_

Numéro de la licence : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**À retourner l'adresse mail : [ramy.ctcd50@gmail.com](mailto:ramy.ctcd50@gmail.com)**